

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2023

PROTECTION DES FAMILLES D'ENFANTS TOUCHÉS PAR UNE AFFECTION DE LONGUE DURÉE - (N° 861)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 50

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 5

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« leurs »,

le mot :

« leur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.